

5. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) Inter Caux Vexin - Etat d'avancement et calendrier prévisionnel

Délibération 2021-06-29-043

Rapport

Rapporteur	M. PICARD
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	57
Nombre de pouvoirs	13
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Philippe PICARD, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et du PCAET, qui rappelle que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a engagé l'élaboration du Plan Climat Air Energie de son territoire en ce début de mandat.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et ses communes membres doivent élaborer un plan d'actions territorial pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et ainsi participer à la lutte collective pour limiter les changements climatiques en cours.

- Etat d'avancement :

Suite au recrutement du bureau d'études BL Evolution et son partenaires Etik Presse, une première phase de concertation a été engagée en mai dernier afin de partager et enrichir le diagnostic environnemental du territoire avec les communes, leurs élus, les habitants et les forces vives du territoire (agriculteur, associations entreprises du territoire...).

Organisée sous la forme de 4 réunions en visio le 20 mai dernier et la mise en ligne d'un forum ouvert, cette première étape aboutit aux constats suivants :

- Une faible participation globale et particulièrement des représentants des communes ;

- Une phase de communication, peu relayée (15 communes n'ont pas récupéré les flyers et affiches préparées, seules 9 communes sur 26 disposants d'un panneau pocket en ont fait communication, la presse n'a pas relayé malgré de nombreuses relances) ;
- Une phase de concertation impactée par la situation sanitaire (logistique complexe, difficulté de mobilisation dans une phase de déconfinement accaparant les esprits...);
- Malgré tout, un début de mobilisation au sein de la société civile et plus particulièrement d'associations portant sur les questions environnementales.

Pour rappel, obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants, ce plan doit guider l'action des collectivités en matière de transition environnementale et énergétique pour les 6 ans à venir, sujet de plus en plus transverse et qui infuse de nombreux dispositifs de collaboration ou de financement, à l'image du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de l'Etat (cf. sujet précédemment évoqué).

En outre, les collectivités périphériques et partenaires du développement du territoire mettent en œuvre d'ores et déjà des stratégies similaires qui impactent le territoire et influent sur le mode de vie de ses habitants (SRADDET régional, mise en œuvre des ZFE sur la métropole rouennaise, mise en œuvre de projets favorisant la mobilité durable des habitants...).

En conséquence, après débat au sein du bureau exécutif, il est proposé de prolonger la phase initiale de communication afin que le contenu du PCAET soit réellement coconstruit avec les acteurs du territoire dans leur diversité et soit calé sur les priorités et capacités d'actions de ses collectivités.

- **Les prochaines étapes :**

Septembre / octobre 2021 : Phase 2 – Elaboration d'une stratégie de transition énergétique et climatique

- Poursuite du partage du diagnostic sur le forum participatif : <https://climat-intercauxvexin.fr/> ;
- Création d'une instance de concertation (Club climat) réunissant les acteurs et les citoyens volontaires ;
- 5 ateliers numériques sur le Forum dédié, 1 atelier physique de partage du diagnostic avec le Club Climat ;
- Réunion des élus communautaires en octobre pour préparer la stratégie
- Partage de la stratégie avec les personnes publiques associées en COPIL fin octobre / début novembre.

Novembre 2021 / février 2022 : Phase 3 – Elaboration d'un plan d'actions personnalisé

Le programme d'action concret sera ensuite élaboré, sur la base de la stratégie retenue, avec tous les acteurs et les habitants volontaires, regroupés dans le Club Climat.

- 5 ateliers numériques sur le Forum dédié au Plan Climat,
- 4 ateliers physique de partage du diagnostic avec le Club Climat.
- Étude des impacts et de la faisabilité des actions / Hiérarchisation des actions / Proposition d'un plan d'actions.

Mars à octobre 2022 : Finalisation et procédure de validation du PCAET

Dans le même temps, le PCAET sera accompagné par une évaluation environnementale.

- Analyse des effets du PCAET sur l'environnement
- Définition de mesures compensatoires
- Organisation de la mise en place et du suivi.

<p>Accusé de réception en préfecture 076-200070449-20210629-2021-06-29-043-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021</p>

Le dossier finalisé sera transmis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional et enfin validé par le conseil communautaire.

Le débat étant clos, Monsieur le vice-Président informe les conseillers communautaires de la nécessité de compléter la délibération d'engagement du PCAET n°2018-11-06-137, conformément aux dispositions du code l'environnement et plus précisément l'article L 121-18, par une déclaration d'intention.

La déclaration d'intention doit comporter les informations suivantes :

- Les motivations et raisons d'être du projet ;
- Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;
- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées ;
- Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public.

Vu les dispositions du code l'environnement et plus précisément l'article L 121-18 ;

Vu la délibération d'engagement du PCAET n°2018-11-06-137 du 6 novembre 2018 ;

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la publication de la déclaration d'intention jointe à la présente délibération.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté
Eric HERBET



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20210629-2021-06-29-043-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

